



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des dessins et modèles) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Adhésion à l'Acte de 1999 : Norvège

1. Le 17 mars 2010, le Gouvernement de la Norvège a déposé auprès du directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (Acte de 1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
2. L'instrument d'adhésion était accompagné des déclarations suivantes :
 - la déclaration visée à l'article 11.1)a) de l'Acte de 1999, selon laquelle la période maximum d'ajournement de la publication d'un dessin ou modèle industriel lorsque la Norvège est désignée dans un enregistrement international est de six mois à compter de la date de dépôt ou, lorsqu'une priorité est revendiquée, à compter de la date de priorité;
 - la déclaration requise par l'article 17.3)c) de l'Acte de 1999, spécifiant que la durée maximum de protection prévue par la législation de la Norvège pour les dessins et modèles industriels est de 25 ans;
 - la déclaration demandant l'application du niveau deux de la taxe de désignation standard, conformément à la règle 12.1)c)i) du règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999 et l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye.
3. L'Acte de 1999 et les déclarations y relatives entreront en vigueur à l'égard de la Norvège le 17 juin 2010.
4. L'adhésion de la Norvège à l'Acte de 1999 porte à 38 le nombre de parties contractantes à cet Acte et à 57 le nombre total de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye. Une liste des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.OMPI.int.

22 avril 2010